

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale  
28 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales  
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 14<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 24 octobre 2018, à 15 heures

*Président* : M. Alhakbani ..... (Arabie saoudite)**Sommaire**

Point 53 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*En l'absence de M. Kemayah, Sr. (Libéria), M. Alhakhani (Arabie saoudite), Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**Point 53 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (A/73/20) (suite)**

1. **M<sup>me</sup> Chan** (Canada) dit que, ayant assumé la présidence du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) pour l'exercice biennal 2016-2017, qui a été décisif, son pays tire tout particulièrement fierté du rôle de premier plan qu'il a été le sien dans les activités qui ont abouti, en 2018, au débat de haut niveau on ne peut plus constructif tenu dans le cadre du cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50) et à l'établissement de la version finale de lignes directrices fondées sur un consensus aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Compte tenu de la complexité croissante des programmes spatiaux, du regain d'intérêt pour l'exploration humaine de l'espace lointain et de l'attention accordée sur le plan mondial à la pérennité de la Terre et de l'espace, le moment était particulièrement bien choisi pour que le Comité examine l'avenir de la coopération spatiale à l'échelle mondiale. La délégation canadienne encourage le COPUOS à établir un programme de travail prospectif par l'intermédiaire de son nouveau groupe de travail sur le programme « Espace 2030 ». Afin que le Comité puisse obtenir des résultats, tous les États concernés, qu'il s'agisse de nations spatiales nouvelles ou anciennes, doivent contribuer à ses travaux et le nombre de nouvelles demandes d'admission est prometteur. Le Canada est fier de son vaste programme spatial, y compris la collaboration récente concernant la Station spatiale internationale et l'exploration de Mars ainsi que le coup d'envoi de la mission Constellation Radarsat. Il sait cependant que l'avenir de ce programme repose sur le renforcement de la coopération internationale et une gouvernance mondiale de l'espace.

2. À cet égard, l'oratrice félicite le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, dont le mandat a pris fin récemment, d'avoir établi la version finale d'un préambule et de 21 lignes directrices ayant fait l'objet d'un consensus (A/AC.105/C.1/L.366) en vue de faciliter l'accès à l'exploration et à l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. La définition indispensable de normes concrètes et non contraignantes a été un excellent exemple de diplomatie spatiale qui a permis de renforcer la transparence et la

confiance entre les États Membres. Maintenant, ils doivent tous réfléchir à l'application nationale de ces lignes directrices afin d'améliorer la sécurité et la viabilité des opérations spatiales. Il est important que, tout en cherchant à éliminer les risques auxquels sont exposés les populations, la Terre et l'espace et à atteindre leurs objectifs mondiaux, régionaux et nationaux, les États Membres continuent de coopérer pour promouvoir l'utilisation de l'espace comme moteur du développement durable.

3. **M. Calderón de Flores** (El Salvador) dit que l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique permet de renforcer les capacités techniques et humaines et de contribuer au développement durable par des mesures visant à ce que l'espace demeure une zone de paix et de développement et destinées à prévenir sa militarisation, à favoriser la coopération internationale et la mise en commun d'informations, d'innovations et de connaissances permettant un essor ordonné des activités spatiales, et à améliorer l'accès de tous les pays aux avantages de l'exploration et de l'utilisation de l'espace. Le Gouvernement salvadorien réaffirme son attachement aux traités et aux principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace, en vertu desquels ces activités doivent être articulées autour des quatre axes que sont l'utilisation commune, l'utilisation dans des conditions d'égalité, des fins pacifiques et la coopération et la solidarité internationales.

4. Pays très vulnérable sur le plan de l'environnement, El Salvador veut s'impliquer plus activement dans l'utilisation des applications découlant des sciences et techniques spatiales de manière à s'adapter aux changements climatiques et à prévenir, à réduire et à éliminer les risques d'exposition à des catastrophes d'origine naturelle ou humaine, en particulier dans les secteurs les plus vulnérables tels que les ressources en eau, l'agriculture, la foresterie et les habitats côtiers.

5. El Salvador a pris part à l'élaboration du programme « Espace 2030 » et de son plan de mise en œuvre, qui marquent une étape importante pour la communauté spatiale internationale. Grâce à ce programme, il sera possible d'envisager et d'adopter des mesures visant à renforcer le rôle du COPUOS, de ses organes subsidiaires et du Bureau des affaires spatiales ainsi qu'à réaffirmer leurs priorités, et de faire connaître les avantages que l'utilisation pacifique de l'espace apportent au développement humain à un moment où les questions spatiales sont d'une complexité croissante et exigent la participation d'un plus grand nombre d'acteurs. Ces avantages peuvent contribuer à la réalisation des objectifs définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de

Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

6. Il est indispensable de renforcer le rôle du COPUOS afin d'apporter des solutions aux problèmes liés à l'utilisation de l'espace, de prévenir toute menace à la préservation de l'espace, d'assurer la pérennisation des activités spatiales, de favoriser le développement et de promouvoir la coopération internationale. La mission principale du Comité doit être de contribuer à assurer la viabilité de ces activités spatiales de sorte que les générations futures puissent également tirer avantage de l'accès à l'espace. Les travaux du Comité ont permis à El Salvador de se faire une meilleure idée des applications terrestres des techniques spatiales et de la façon dont elles peuvent contribuer au développement de certains secteurs. C'est pourquoi le Gouvernement a constitué une équipe interinstitutions formée de représentants de différents ministères qui fait pendant au COPUOS.

7. **M. Almanzlawiy** (Arabie saoudite) dit que son gouvernement a fait des efforts considérables pour trouver aux sciences et techniques spatiales des applications dans des secteurs essentiels tels que l'éducation, les soins de santé, la gestion des ressources en eau et autres ressources naturelles, l'urbanisme, la surveillance de l'environnement, les communications et les programmes spatiaux. À cette fin, son pays a signé de nombreux accords concernant les techniques spatiales avec des organismes opérant notamment dans les pays suivants : États-Unis d'Amérique, Chine, Fédération de Russie, Allemagne. Ces accords sont conformes aux traités et principes relatifs à l'espace extra-atmosphérique.

8. L'Arabie saoudite a mis en place un programme viable de technologies satellitaires comprenant la formation du personnel, le transfert de technologie et le développement d'une infrastructure industrielle de pointe. Depuis l'an 2000, le pays a mis en orbite basse 13 satellites ainsi que trois satellites de télécommunications, de télédétection et d'applications scientifiques. Le lancement d'un satellite géostationnaire de télécommunications aura lieu fin 2018 et marquera l'aboutissement d'un projet de formation avancée dans les domaines de la conception, de la construction et de l'essai de satellites. Manifestant son intérêt croissant pour l'exploration de l'espace lointain, l'Arabie saoudite a, conjointement avec la Chine, contribué à une mission exceptionnelle d'exploration de la face cachée de la Lune lors de laquelle des données scientifiques ont été recueillies.

9. Les techniques utilisées dans les sciences de l'espace et les sciences de la Terre évoluent rapidement

à l'ère du numérique. C'est pourquoi le Gouvernement saoudien a créé, en collaboration avec le California Institute of Technology, un centre d'excellence pour les sciences spatiales et les géosciences. Le Center of Excellence for Earth and Space Science est chargé de mener des recherches sur la mise au point des technologies satellitaires et l'application des données spatiales à l'étude des aquifères, des zones inondables, de l'évolution des dunes et des déformations de la croûte terrestre, l'objectif étant de prévenir les catastrophes naturelles et de protéger les ressources naturelles du pays. Ce centre sans équivalent et aux projets ambitieux définira l'avenir de la recherche en géosciences et en sciences spatiales dans le Royaume, ce qui contribuera à la mise en œuvre des plans nationaux de développement.

10. Certes, les sciences et techniques spatiales permettront de régler plus facilement des problèmes qui font obstacle au développement durable à l'échelle mondiale, mais les États doivent renforcer leurs capacités afin que ces sciences et techniques puissent profiter à tous. C'est pourquoi l'Arabie saoudite noue des liens de coopération avec des pays ayant manifesté leur intérêt pour l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, l'accès non discriminatoire à l'espace et l'utilisation rationnelle et équitable de l'orbite géostationnaire afin de parvenir, à terme, à renforcer l'entente internationale, à améliorer les conditions de vie et à garantir la paix sur terre. Le Royaume continue d'attacher la plus grande importance au respect et à l'élargissement du cadre juridique établi par les Nations Unies en vue de préserver le caractère pacifique de l'utilisation de l'espace.

11. **M<sup>me</sup> Oku** (Japon) dit qu'au cours des 50 dernières années, dans le monde entier, on s'est rendu compte des avantages que l'exploration et l'utilisation de l'espace présentent pour les sciences, l'économie et la société et qui ne pourraient être tirés sans une coopération internationale, dont le COPUOS est, de l'avis du Gouvernement japonais, le moteur. En 2016, le Comité a fait siennes les sept priorités thématiques d'UNISPACE+50 et le Japon a travaillé en étroite collaboration avec la communauté internationale pour atteindre les objectifs fixés. En ce qui concerne tout particulièrement la priorité thématique 1 (Partenariat mondial pour l'exploration de l'espace et l'innovation), en mars 2018, le Japon a accueilli le deuxième International Space Exploration Forum, tenu au niveau ministériel, à l'occasion duquel ont été établis un ensemble de principes ainsi que d'autres documents sur lesquels les gouvernements pourront s'appuyer afin d'engager un dialogue sur des projets avantageux d'exploration de l'espace à long terme.

12. Le Japon a travaillé en étroite collaboration avec l'ONU afin de renforcer les capacités en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace. Il a par exemple donné la possibilité à des établissements éducatifs et à des instituts de recherche d'États ayant récemment mis en place des programmes spatiaux de déployer des CubeSat depuis le module d'expérimentation japonais (Kibo) de la Station spatiale internationale, sous l'égide de l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale. À ce jour, ont été sélectionnés des institutions situées au Kenya, au Guatemala, à Maurice et en Indonésie. Le Kenya a déjà lancé son satellite et les demandes pour la quatrième phase peuvent être déposées. Par ailleurs, le Japon a accueilli en 2017 la douzième réunion du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite. Le pays s'efforce d'améliorer la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes mondiaux et régionaux de positionnement, de navigation et de synchronisation. Les systèmes nationaux en la matière ont permis d'améliorer la disponibilité des données de positionnement dans les canyons urbains et les zones montagneuses et ont été utilisés pour le lancement et l'exploitation d'une constellation de quatre satellites.

13. De plus, le Japon participe activement aux efforts de coopération régionale visant à multiplier les utilisations pacifiques de l'espace et à aider les nouveaux acteurs spatiaux à renforcer leurs capacités spatiales. Chaque année, il coorganise le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales, qui met en valeur les activités spatiales et les nouveaux avantages socioéconomiques à tirer de l'utilisation de l'espace. Dans le cadre du Forum de 2017, organisé conjointement par l'Inde et le Japon et tenu à Bangalore, les questions ci-après ont été examinées : possibilités de coopération future dans la région, contribution des techniques spatiales à la réalisation des objectifs de développement durable, politique spatiale de chaque pays et avantages que l'exploration spatiale présente pour la région.

14. L'exploration et l'utilisation de l'espace ont déjà été très utiles dans les domaines scientifique, économique et social et ont contribué à accomplir des progrès dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La communauté internationale doit continuer d'aspirer à une société meilleure au moyen de l'utilisation pacifique de l'espace.

15. **M. Mohd Aini Atan** (Malaisie), saluant les progrès accomplis par le COPUOS et le Bureau des affaires spatiales dans la promotion de la coopération internationale concernant les activités spatiales et

l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, dit qu'il faut accorder une plus grande attention à l'observation de la Terre, au problème des débris spatiaux, à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, aux applications spatiales au service des secours en cas de catastrophe et à la santé et à l'éducation dans le monde. Le Gouvernement malaisien se félicite de la création du Groupe de travail sur le programme « Espace 2030 ». Il appuie l'action menée pour encourager l'échange d'informations relatives à la détection, à la surveillance et à la caractérisation physique des objets géocroiseurs potentiellement dangereux, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

16. UNISPACE+50 a donné aux États Membres l'occasion de faire le point des activités spatiales menées, en cours et prévues à l'échelle mondiale et de la coopération dans ce domaine. Le Gouvernement malaisien a approuvé les sept priorités thématiques d'UNISPACE+50 et la place faite aux quatre piliers que sont l'économie spatiale, la société spatiale, l'accessibilité de l'espace et la diplomatie spatiale. La Malaisie est fermement déterminée à ratifier ou à adhérer aux traités internationaux régissant l'utilisation de l'espace qui défendent les principes juridiques énoncés dans la résolution 1962 (XVIII) de l'Assemblée générale et, dans le cadre de l'élaboration de sa législation nationale relative à l'espace, compte s'inspirer d'autres États Membres qui ont déjà établi un cadre réglementaire à ce sujet.

17. **M. Suárez Moreno** (République bolivarienne du Venezuela) dit qu'il est indispensable de veiller à ce que tous les pays bénéficient d'un accès égal à l'espace extra-atmosphérique en tant que patrimoine commun de l'humanité. À cette fin, le COPUOS et ses sous-comités constituent la seule plateforme permettant la coopération internationale concernant les activités dans le domaine spatial. Afin de contenir la menace contre la paix et la sécurité que représente une course aux armements dans l'espace, il faut assurer la transparence et la confiance et tous les États doivent s'abstenir de prendre des mesures visant à militariser l'espace, y compris de déployer des armes dans l'espace. Par ailleurs, le fait d'utiliser des satellites pour intercepter des communications va à l'encontre du principe de l'utilisation pacifique de l'espace et viole la souveraineté des États. L'orateur se déclare favorable au projet de traité soumis à la Conférence du désarmement par la Chine et la Fédération de Russie, qui est un bon point de départ pour des négociations en vue de l'adoption d'un instrument juridique permettant de préserver le caractère entièrement pacifique de l'espace dans l'intérêt de l'humanité.

18. Le Gouvernement vénézuélien attache une grande importance à l'élaboration de politiques nationales visant à promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace. À cette fin, il a créé l'Agence bolivarienne pour les activités spatiales dans l'objectif de consolider les programmes de recherche-développement qui permettront d'intégrer l'utilisation des techniques spatiales dans les processus de prise de décisions du secteur public vénézuélien.

19. L'élimination et la réduction des débris spatiaux doivent être envisagés d'une manière qui ne va pas à l'encontre des mesures prises pour renforcer les capacités des pays en développement ni ne complique pas indûment les programmes spatiaux. Les sciences et techniques spatiales et leurs applications sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable car elles apportent des solutions durables à de nombreux problèmes concernant, entre autres, le développement socioéconomique, les communications, la météorologie et l'environnement. Les pays développés doivent mettre en commun leurs ressources pour aider les pays en développement à élaborer des programmes spatiaux. Le COPUOS doit jouer un rôle particulier dans la promotion des techniques spatiales au service du développement durable et dans le renforcement des initiatives relatives à l'espace visant la mise en œuvre du Programme 2030. La République bolivarienne du Venezuela est déterminée à s'associer aux mesures prises au plan international pour utiliser au mieux l'espace à des fins pacifiques, dans le strict respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les traités relatifs à l'espace.

20. **M. Batibonak** (Cameroun) dit que les États devraient tirer profit des avantages qu'offrent les techniques spatiales, notamment des applications susceptibles de les aider à promouvoir le développement durable et à relever les défis dans le domaine du changement climatique. Toutefois, cette perspective prometteuse est de plus en plus assombrie par la militarisation de l'espace et la prolifération des débris spatiaux. La communauté internationale devrait réfléchir sérieusement à la manière de garantir l'utilisation sûre et durable de l'espace et à la meilleure façon d'exploiter l'espace pacifiquement dans l'intérêt de l'humanité. Le renforcement de la coopération internationale, régionale et interrégionale, la primauté du droit, notamment à la faveur de l'élaboration de normes pertinentes concernant les activités conduites dans l'espace extra-atmosphérique, et la préservation de la paix dans l'espace sont essentiels car ils permettent de veiller à ce que ces activités soient menées pour le bien de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique et scientifique.

21. À cet égard, le Cameroun salue l'action menée par l'Organisation des Nations Unies en vue de créer un régime juridique international qui intègre et développe les concepts figurant dans la Déclaration des principes juridiques régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Le COPUOS doit continuer de s'employer à consolider et à renforcer ce régime juridique pour garantir l'utilisation pacifique, juste et équitable des techniques spatiales. Tous les pays ont le droit de profiter des activités spatiales, et la communauté internationale doit aider les pays en développement à renforcer leurs capacités spatiales, ce qui leur permettrait de régler leurs problèmes urgents dans les domaines économique et social.

22. **M. Baek** Yong-jin (République de Corée) dit que, sans coordination adéquate, l'évolution des techniques spatiales et le nombre croissant d'acteurs et d'objets spatiaux risquent de représenter une menace pour l'humanité. Le rôle de coordination du COPUOS n'a donc jamais été aussi essentiel. L'orateur salue les efforts acharnés qui ont permis au Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales de dégager un consensus sur un ensemble de lignes directrices. Il espère que le COPUOS pourra élaborer prochainement la version finale d'un ensemble de lignes directrices à ce sujet.

23. La sûreté, la sécurité et la viabilité des activités spatiales doivent être préservées. Dans le même temps, il ne faut pas mettre un frein de façon injustifiée à la contribution importante que les sciences et techniques spatiales peuvent apporter au développement économique et social. Le troisième plan directeur pour le développement et la promotion des activités spatiales que le Gouvernement coréen a adopté récemment montre de quelle façon on peut se servir des techniques spatiales afin de relever des défis mondiaux tels ceux liés aux changements climatiques. Les mesures de transparence et de confiance, qui encouragent les acteurs concernés à mener les activités spatiales de manière responsable, tiennent compte des préoccupations relatives à leur sécurité et à leur viabilité, permettent de limiter les risques et de favoriser l'instauration d'un climat de confiance. Le Gouvernement coréen a participé aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Une des principales nations spatiales, la République de Corée participera activement à l'action internationale menée afin que les activités spatiales contribuent à améliorer les conditions de vie de tous les êtres humains.

24. **M. Alhadi** (Iraq) dit qu'UNISPACE+50 a donné à tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique ou scientifique, une formidable occasion de tirer avantage de l'utilisation et de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Les États Membres doivent garantir la viabilité d'un régime juridique équitable qui facilite les activités à de telles fins ainsi que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il faut s'employer sérieusement à définir un projet commun pour l'avenir de l'utilisation et de l'exploration de l'espace à des fins pacifiques. Une telle vision commune doit être un élément central du programme « Espace 2030 », conformément aux sept priorités thématiques d'UNISPACE+50.

25. Les applications des sciences et techniques spatiales peuvent être très utiles, notamment pour gérer les ressources naturelles, garantir la sécurité alimentaire et lutter contre les effets des changements climatiques. La coopération internationale est un bon moyen de faciliter l'échange des connaissances et les pratiques exemplaires dans ce domaine. Il faut en outre mettre en place des cadres juridiques relatifs à l'utilisation de l'espace approuvés par la communauté internationale. Il faut combler le fossé entre pays développés et pays en développement concernant les techniques spatiales afin de faciliter la mise en œuvre d'initiatives mondiales visant la réalisation des objectifs de développement durable. Des efforts supplémentaires doivent être faits afin de multiplier les possibilités d'accès aux satellites de télédétection et à des données précises. De telles données permettent notamment aux pays en développement d'atténuer les effets de la sécheresse sur la sécurité alimentaire et de surveiller l'état des terres agricoles.

26. Bien qu'il ne ménage pas ses efforts pour lutter contre le terrorisme et reconstruire les zones libérées, le Gouvernement iraquien se sert des applications spatiales à des fins pacifiques. Les données spatiales libres d'accès sont utilisées afin d'évaluer la toxicité de l'atmosphère après des feux d'hydrocarbures résultant de tentatives de dégradation d'oléoducs utilisés pour transporter du pétrole brut et d'analyser les conséquences de ces feux. Les techniques spatiales sont utilisées également pour mesurer les concentrations de plancton atmosphérique, de poussière, de dioxyde de carbone et de méthane afin d'évaluer leur incidence sur les changements climatiques. Les données et les images recueillies par les satellites Sentinel et Landsat permettent de savoir où pousse la jacinthe d'eau, une plante envahissante qui se propage dans tous les fleuves, rivières et marécages iraquiens, et met en péril les ressources en eau, et de suivre sa croissance et sa

propagation afin d'en atténuer les effets destructeurs. De plus, le Gouvernement iraquien se sert de données spatiales et d'images satellites à haute résolution fournies par des associations internationales spécialisées afin d'évaluer l'étendue des dommages causés dans les zones du pays touchées par les attaques terroristes perpétrées par l'État islamique d'Iraq et du Levant. Il a également pu donner un coup d'accélérateur à sa campagne de lutte antiterroriste.

27. L'Iraq est fermement opposé à la militarisation de l'espace et à toute autre utilisation de l'espace qui pourrait être dangereuse pour l'humanité. Il réaffirme également que la responsabilité internationale des dommages causés par des objets spatiaux doit être établie dans le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies. Dans l'intérêt des générations futures, tous les États doivent fournir à l'ONU des informations sur les activités qu'ils mènent dans l'espace, pour éviter des accidents catastrophiques qui pourraient avoir des répercussions négatives sur la paix dans le monde.

28. **M. Giacomelli da Silva** (Brésil) dit que son pays a toujours encouragé la préservation du caractère pacifique de l'espace, un environnement que tous les pays, quel que soit leur degré de développement, ont le droit d'explorer et d'utiliser de manière durable, dans l'intérêt de l'humanité. Les techniques spatiales sont nécessaires pour assurer un développement durable et la coopération internationale joue un rôle déterminant dans le renforcement des programmes spatiaux, en particulier dans les pays en développement. Les partenariats internationaux dans le domaine spatial permettent aux pays de faire part de leurs intérêts et objectifs et de partager les coûts et les risques, de s'attaquer aux difficultés de manière coordonnée et de profiter des avantages que présentent les sciences spatiales. Dans les années 1980, le Brésil et la Chine ont élaboré un programme conjoint de satellite d'exploration des ressources terrestres (Chine et Brésil). Ce programme a permis aux deux pays de construire et de mettre en orbite un ensemble de satellites destinés à observer les ressources terrestres. Le lancement du prochain satellite, CBERS-4A, est prévu en 2019. Le Brésil, qui a dès le début été favorable à des politiques privilégiant l'accès aux données ouvertes, offre une banque d'images dans son Institut national de recherche spatiale. Le Gouvernement brésilien propose également à des participants de pays en développement des programmes de formation sur la surveillance de la déforestation, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Agence japonaise de coopération internationale et l'Organisation du Traité de coopération amazonienne.

29. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est la seule instance multilatérale permettant un examen collectif des questions relatives à l'utilisation de l'espace et la prise en compte des préoccupations des pays développés comme des pays en développement. Du fait des difficultés associées aux activités spatiales, il faut donner plus de moyens au Comité afin qu'il puisse trouver des solutions et améliorer la gouvernance mondiale de l'espace pour les décennies à venir. Le programme « Espace 2030 » ainsi que les sept priorités thématiques d'UNISPACE+50 orienteront les activités futures du COPUOS et permettront à un plus grand nombre de pays de profiter des avantages qu'apportent les sciences spatiales. À cet égard, le Bureau des affaires spatiales doit être doté de ressources financières suffisantes afin qu'il puisse satisfaire les besoins croissants des États et suivre le rythme de l'expansion prévue des activités spatiales.

30. Compte tenu des préoccupations constantes au sujet du risque de conflit dans l'espace, il faut garantir la sécurité et la viabilité des activités spatiales, qui seraient gravement et irréversiblement mises en péril en cas d'emploi de la force, même limité, contre des biens spatiaux. Le Brésil soutient donc pleinement les mesures visant à prévenir une course aux armements dans l'espace présentés dans le programme en faveur du désarmement établi par le Secrétaire général et dont il a défini les principes généraux dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/73/1). Le COPUOS n'est pas une instance compétente en matière de désarmement mais il contribue de manière déterminante au maintien de la paix dans l'espace puisqu'il s'emploie à dégager un consensus, à promouvoir la gouvernance mondiale des activités spatiales et à en faire mieux connaître les risques associés. Il convient de saluer les efforts du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, qui a adopté un ensemble de lignes directrices facultatives. Le COPUOS doit maintenant prendre le relais en établissant un ensemble complet de lignes directrices en vue de garantir la préservation et la protection de l'espace, afin que les générations futures puissent l'utiliser.

31. Le Brésil se déclare en faveur de la nomination de Chypre, de l'Éthiopie, de la Finlande, de Maurice et du Paraguay en tant que nouveaux membres du COPUOS. En effet, tous les États intéressés par les activités spatiales doivent avoir la possibilité de participer aux travaux du Comité. Le Brésil présidera le COPUOS en 2019 et, en cette qualité, fera de son mieux pour promouvoir la coopération et protéger l'espace tout en exploitant les possibilités offertes par ces activités dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

32. **M. Hodgkins** (États-Unis d'Amérique) dit que son gouvernement poursuit la mise en œuvre de sa stratégie spatiale, en partenariat étroit avec ses alliés et le secteur privé. Une telle démarche est nécessaire si on veut faire en sorte que les opérations spatiales soient effectuées avec efficacité, grâce à une meilleure perception de la situation et à une conduite responsable dans l'espace. En vue d'améliorer la viabilité des activités spatiales, le pays s'efforce actuellement d'appliquer, au titre de sa politique spatiale, une directive concernant la stratégie nationale de gestion du trafic spatial, destinée à encourager l'établissement de nouvelles normes de conduite et l'adoption de pratiques exemplaires pour les opérations spatiales dans le cadre d'un dialogue avec d'autres nations spatiales. Le COPUOS doit rester une instance multilatérale de premier plan qui contribue au renforcement de la sûreté, de la stabilité et de la viabilité des activités spatiales.

33. On retiendra que le Comité est récemment parvenu à adopter le préambule et les 21 lignes directrices facultatives aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Ceux-ci ont été élaborés par le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique et représentent les pratiques exemplaires en matière d'utilisation sûre et responsable de l'espace. À l'instar des États-Unis, les autres pays doivent commencer à envisager les modalités de mise en œuvre de ces lignes directrices à l'échelle nationale.

34. Le COPUOS et son Sous-Comité juridique peuvent s'enorgueillir de promouvoir l'exploration spatiale en élaborant le droit de l'espace par consensus. Ce Sous-Comité a joué un rôle majeur dans l'adoption des principaux traités relatifs à l'espace grâce auxquels des États, des organisations internationales et le secteur privé ont multiplié les projets d'exploration spatiale et les utilisations de l'espace, avec à la clef des technologies et des applications qui ont énormément contribué à la croissance économique et ont amélioré la qualité de la vie dans le monde. Il a fait de grands progrès dans l'établissement du régime juridique de l'espace extra-atmosphérique et de la gouvernance mondiale de l'espace, ce qui donne encore plus de poids aux traités de base sur l'espace extra-atmosphérique et rendra possible un examen des mécanismes internationaux facultatifs que le COPUOS mettra en place. En tant que membre du Comité, la délégation américaine veillera à ce que celui-ci mène à bien cette tâche importante.

35. Les États-Unis se félicitent des résultats obtenus à UNISPACE+50, en particulier de la décision d'entamer l'élaboration du programme « Espace 2030 », qui tracera la voie que le COPUOS devra suivre. Ils

attachent également une grande importance à l'élaboration d'un document qui propose une conception novatrice de l'avenir et jette les bases des activités futures du Comité tout en tenant compte des efforts faits par des États Membres afin d'aller au-delà de l'orbite basse et d'atteindre la Lune, Mars et d'autres corps célestes, en prévoyant de nouvelles opérations exécutées par le secteur privé.

36. Depuis près de 60 ans, le COPUOS, seul organe permanent dans ce domaine, s'emploie à dégager un consensus en vue de promouvoir l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Compte tenu des impératifs scientifiques et commerciaux, il ne fait aucun doute que le Comité continuera de réaliser des progrès notables dans la promotion de la coopération internationale relative aux activités spatiales et de contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité de vie de tous sur Terre.

37. **M<sup>me</sup> Al Abdali** (Émirats arabes unis) dit qu'il faut partager les connaissances spécialisées et les ressources relatives au secteur spatial, qui revêt une si grande importance, et échanger les informations et pratiques exemplaires dans ce domaine afin d'utiliser les applications spatiales de façon à améliorer la vie des gens à tous les niveaux. Les États doivent mener leurs activités spatiales de manière responsable et transparente et s'employer à instaurer un climat de confiance. Dans le même temps, il faut définir des règles de droit international destinées à prévenir toute course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

38. Le Gouvernement émirien s'emploie à développer un secteur spatial solide et durable. Un texte législatif a été adopté dans le cadre de la politique spatiale nationale, au titre de laquelle ont été lancées des initiatives telles que le projet Emirates Mars Mission Hope Spacecraft et une simulation de mission habitée sur Mars, « Mars Science City », qui vise à préparer la construction d'une ville sur Mars d'ici à 2117.

39. Premier pays arabe à devenir membre du Space Exploration Committee et membre du COPUOS, les Émirats arabes unis assurent aussi actuellement la vice-présidence de la Fédération internationale d'astronautique. Ils ont également accueilli en 2016 et 2017 deux sessions d'un forum préparatoire de haut niveau organisé sous l'égide de l'ONU, consacrées à l'espace comme moteur de développement durable et qui ont permis de formuler des recommandations importantes pour UNISPACE+50.

40. Les Émirats arabes unis ont soutenu des partenariats internationaux et régionaux avec des acteurs de premier plan du secteur spatial, conclu 24 mémorandums d'accord

dans ce domaine et signé un accord afin que, pour la première fois, un astronaute émirien rejoigne la Station spatiale internationale et participe à la mission russe.

41. **M. Tituaña Matango** (Équateur) dit que UNISPACE+50 a permis aux États de renforcer leur coopération aux fins de l'élaboration de programmes d'applications spatiales qui seront mis en œuvre de manière responsable dans l'intérêt de tous et amélioreront donc l'accès des pays en développement aux activités spatiales. En conséquence, l'Équateur approuve sans réserve le lien entre l'utilisation rationnelle des sciences spatiales par tous et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'intensification du renforcement des capacités des pays en développement et de la collaboration avec ces pays améliorera la stabilité internationale, sans faire de laissés-pour-compte. De plus, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) a montré que les sciences spatiales étaient importantes pour la gestion des catastrophes et les interventions en cas d'urgence et, plus largement, la réalisation des objectifs de développement durable et d'élimination de la pauvreté.

42. Les techniques spatiales contribuent à la réalisation de ces objectifs, et peuvent également renforcer la protection de l'environnement et permettre d'atteindre d'autres objectifs internationaux d'atténuation des effets des changements climatiques. Elles peuvent également améliorer la planification et l'aménagement urbains. C'est pourquoi l'Équateur accueille avec satisfaction le Nouveau Programme pour les villes, adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

43. Il faut promouvoir la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisations pacifiques de l'espace en vue d'atteindre les objectifs de développement durable ainsi que l'accès universel à l'espace à des fins scientifiques, et pas seulement commerciales. L'orbite géostationnaire est une ressource non renouvelable et doit donc être utilisée de manière rationnelle et équitable, en tenant compte tout particulièrement des besoins et des intérêts des pays en développement.

44. **M. Al Habib** (République islamique d'Iran) dit que sa délégation souligne que seule la pleine application des principes universellement acceptés d'égalité, de non-appropriation, de coopération non discriminatoire et de non-ingérence qui régissent les activités spatiales permettra de garantir l'utilisation et l'exploration de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques par tous les États. En conséquence, tous les États doivent avoir accès à l'espace grâce aux sciences et techniques



spatiales, des moyens essentiels pour assurer un développement durable. Il faut promouvoir la coopération avec les pays en développement dans le domaine des activités spatiales et le partage non discriminatoire des connaissances scientifiques et des technologies car les besoins de ces pays sont considérables. Il est absolument fondamental d'assurer la viabilité des activités spatiales mais cet effort ne doit pas servir à freiner les programmes spatiaux des pays en développement.

45. Afin de garantir l'application rigoureuse du principe d'égalité, il importe de ne pas agir de façon discriminatoire concernant les activités spatiales. La règle du « premier arrivé, premier servi » actuellement appliquée pour l'attribution des créneaux orbitaux a limité la capacité des pays en développement de profiter des avantages qu'apporte l'orbite géostationnaire. Les conséquences de la présence des débris spatiaux pour la viabilité de l'utilisation de l'espace sont également préoccupantes. Il incombe aux États qui ont produit des débris spatiaux de les éliminer, en tenant compte de la capacité respective de ces pays de régler ce problème, qui constitue une préoccupation commune. C'est pourquoi toute mesure prise dans ce domaine doit prendre en considération les inquiétudes et intérêts de tous les États et faire l'objet d'un consensus. Les missions de petit satellite revêtent une importance croissante pour le développement durable des pays en développement. Il ne faut prévoir aucun régime juridique pour les petits satellites afin de ne pas entraver la conception, la mise au point, le lancement et l'utilisation.

46. Afin de veiller à ce que l'espace soit utilisé à des fins exclusivement pacifiques, il faut rejeter tout projet de militarisation ou d'armement de l'espace. Les États-Unis d'Amérique ont dit vouloir créer une force militaire pour l'espace, ce qui est particulièrement inquiétant compte tenu de leurs objectifs déclarés : domination de l'espace, mise au point d'armes spatiales et guerre potentielle dans l'espace. La création d'une telle force accroîtrait le risque d'une course aux armements, voire même d'un conflit armé dans l'espace. La République islamique d'Iran est tout à fait favorable à la négociation d'un instrument juridiquement contraignant en vue de prévenir de tels risques. Il incombe à tous les États de promouvoir l'utilisation des sciences et techniques spatiales, d'assurer la viabilité des activités spatiales et de faire en sorte que l'espace demeure une zone de paix.

47. **M. Umar** (Nigéria) dit qu'il faut continuer d'assurer collectivement la préservation de l'espace extra-atmosphérique comme patrimoine commun de l'humanité. L'exploration et l'utilisation de l'espace

doivent se faire à des fins pacifiques, pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit le stade de leur développement social, économique ou scientifique. Tous les États, en particulier les États dotés de capacités spatiales importantes, doivent contribuer activement à promouvoir l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques et à prévenir une course aux armements dans l'espace. Ils doivent également s'abstenir d'actes incompatibles avec ces objectifs afin de maintenir la paix et la sécurité dans le monde et de favoriser la coopération internationale.

48. Le Nigéria reste déterminé à mettre ses capacités croissantes dans le domaine des sciences spatiales au service du développement et élabore des projets ayant trait à la désertification, l'analyse démographique et l'évaluation des émissions de carbone. Les techniques spatiales peuvent être très utiles aux pays développés et aux pays en développement et l'ONU doit donc promouvoir l'accès de tous les États à l'espace, dans des conditions d'égalité et sans discrimination. Le projet de résolution sur l'espace comme moteur de développement durable, adopté dans le cadre d'UNISPACE+50, trace la voie à suivre en matière d'exploration de l'espace. L'élaboration du programme « Espace 2030 » par le COPUOS permettra de définir plus précisément cette ligne de conduite. Quinze ans après avoir mis en orbite un premier satellite, le Nigéria vient d'envoyer un nanosatellite en direction de la Station spatiale internationale. Dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, particulièrement louable, auquel est affilié le Centre régional africain de formation aux sciences et technologies de l'espace, le COPUOS a fourni une assistance aux pays en développement en matière de renforcement des capacités et de promotion de la coopération internationale.

49. Le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) a été d'une très grande utilité au Nigéria et à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Les organismes nigériens compétents dans le domaine spatial ont collaboré avec le bureau d'appui régional d'UN-SPIDER afin de mettre en place un système national efficace de gestion des catastrophes. Les changements climatiques, une des causes de catastrophes naturelles telles que la diminution spectaculaire de la superficie du lac Tchad, ont paralysé la croissance économique au Nigéria, entraînant des conflits sociaux, une montée de la criminalité, l'augmentation du nombre de nouveaux cas de maladies et des migrations de masse depuis des zones lourdement touchées, tel le bassin du lac Tchad, qui ont abouti à un

conflit transfrontières. Le Gouvernement nigérian s'emploie, en coopération avec des partenaires régionaux et internationaux, à revitaliser l'écosystème du bassin du lac Tchad et à suivre son évolution au moyen de la télédétection. Il est donc conscient qu'il faut appliquer le principe de non-discrimination concernant la disponibilité des données géospatiales, absolument essentielles pour assurer un développement durable dans de telles zones.

50. **M. Abbani** (Algérie) déclare que son gouvernement a adopté un programme spatial et qu'il s'emploie à renforcer les capacités industrielles nationales et à répondre aux besoins de connaissances théoriques et d'applications pratiques dans le pays. Le lancement de trois satellites a contribué à renforcer les capacités nationales d'observation de la Terre et à promouvoir le développement durable, entre autres grâce à la protection de l'environnement et de divers écosystèmes, à la surveillance de la désertification, à l'aménagement du territoire et à la prévention et à la gestion des catastrophes naturelles. Il convient de signaler parmi les projets de conception d'applications spatiales les activités de formation et de recherche ainsi que l'utilisation d'images satellite des ressources naturelles dans la surveillance des feux de forêt et l'aménagement urbain.

51. L'Algérie soutient toutes les initiatives visant à promouvoir la coopération interafricaine en matière de techniques et d'applications spatiales au service du développement durable et a contribué à l'élaboration de la version finale de la Politique spatiale africaine adoptée par l'Union africaine en 2015. Le pays participe également aux travaux menés par le Bureau des affaires spatiales pour établir un cadre scientifique, technique et juridique en Afrique et dans d'autres régions. L'Algérie et l'Afrique du Sud ont élaboré un projet conjoint pour leurs satellites respectifs d'observation de la Terre dans le cadre du programme « Constellation de satellites pour la gestion des ressources africaines », qui vise à participer à la découverte et à la gestion des ressources nécessaires au développement et à la lutte contre la pauvreté dans la région. L'Algérie accueille en outre le Bureau d'appui régional d'UN-SPIDER pour la gestion des catastrophes naturelles.

52. L'orateur réaffirme combien il est important de définir l'espace extra-atmosphérique et sa relation avec l'espace aérien national pour la prévention et la gestion des conflits potentiels ; de garantir l'accès équitable aux positions orbitales, fondé sur les principes de l'utilisation pacifique et de la non-appropriation de l'espace, plutôt que sur la règle du « premier arrivé, premier servi » ; de lutter contre les risques que présentent les débris spatiaux sans entraver les capacités

nouvelles des pays en développement grâce à une application volontaire des lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité de coordination inter-agences sur les débris spatiaux ; d'instaurer un cadre réglementaire pour la commercialisation des données satellite à haute résolution afin d'empêcher toute utilisation abusive ; d'amener le COPUOS à tenir compte des préoccupations des pays en développement afin de mieux aider ces derniers à renforcer leurs capacités nationales en matière de sciences de l'espace et de techniques spatiales ; de faire en sorte que le COPUOS s'emploie activement à prévenir la course aux armements dans l'espace.

*La séance est levée à 17 heures.*